



DCG

> Diplôme de
comptabilité et de
gestion



Comment verser sa taxe d'apprentissage ?

Le lycée polyvalent Voillaume est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre de la formation technologique et professionnelle.

Sur votre déclaration de taxe d'apprentissage que vous transmettez à votre organisme collecteur vous précisez

N° UAI du Lycée : 0930834b

Lycée Voillaume
136 rue de Mitry
93600 Aulnay sous Bois

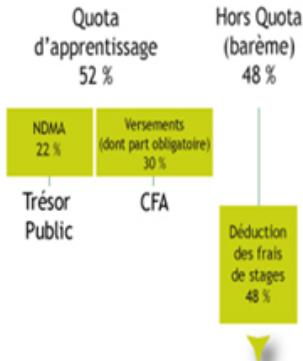
Contacts :

Mme REMY, M. TOBJI et M. DUVEAU

Tel : 0148193193

Ce.0930834b@ac-creteil.fr

Masses salariales (base sécurité sociale) x 0.5 %
Versement obligatoire à un organisme collecteur



Affectations selon barème			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
BAREME	Niveaux 5 et 4 CAP/BEP BAC...	Niveaux 3 et 2 BTS DUT	Niveau 1 INGENIEURS MASTER
Catégorie A	40%	40%	20%

N° UAI du Lycée :
0930834b

Lycée Voillaume
136 rue de Mitry
93600 Aulnay-Sous-Bois

**Formulaire de Promesse
de Dons**



CITE SCOLAIRE VOILLAUME

TAXE D'APPRENTISSAGE 2018



[lycéevoillaume.net](http://www.lycéevoillaume.net)

2300

Elèves et étudiants

8

BTS

1

DCG

6

Filières Pré Bac
Tertiaires,
industrielles,
professionnelles

1

GRETA

1

INTERNAT

**Parce que demain
se construit
aujourd'hui**

Grâce à votre taxe
d'apprentissage,
nous améliorons
la formation et
l'insertion
professionnelle
de nos jeunes.



Pourquoi nous verser votre taxe d'apprentissage ?

Par ce biais, vous agissez en entreprise-citoyenne en soutenant financièrement la formation initiale des enseignements technologiques et professionnels.

Vous nous permettez d'améliorer notre potentiel pédagogique et d'optimiser les conditions de travail de nos élèves.

Vous nous permettez de parfaire la qualité de notre enseignement en recherchant une adéquation toujours plus grande avec le monde professionnel.

